



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 19 avril 2019

GESTION DE L'EAU **LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'IRRIGATION** **BASSIN DU CURE-SEVRE**

A compter du **lundi 22 avril 2019 à 08 heures**, le bassin du **Curé-Sèvre**, sur le périmètre de l'OGUC Etablissement Public du Marais Poitevin, passe en alerte de printemps, suite à un arrêté du Préfet de la Charente-Maritime.

Le Préfet de la Charente-Maritime a décidé de la mesure de restriction suivante :

- Mesure nouvelle :

Bassin du Curé-Sèvre : mesures de restriction gérées dans le cadre du protocole de gestion de l'Établissement Public du Marais Poitevin.

La gestion conjoncturelle de l'eau passe par la définition de seuils de surveillance afin d'anticiper les situations de sécheresse. Ainsi, la période printanière, comporte deux seuils. Un premier seuil d'alerte dont le franchissement traduit un fléchissement de la ressource et un second seuil de coupure qui déclenche un arrêt total des prélèvements non prioritaires.

Prélèvements concernés :

Il est rappelé que sont concernés tous les prélèvements à des fins agricoles à partir de forages, cours d'eau, plans d'eau en communication ou alimentés par une nappe souterraine ou un cours d'eau, plans d'eau établis sur un cours d'eau.

Les mesures préventives ainsi que les mesures en alerte de printemps s'appliquent également aux cultures ayant obtenu une dérogation, conformément aux dispositions des arrêtés cadre en vigueur.

Les mesures de coupure ne s'appliquent pas aux cultures ayant obtenu une dérogation. Pour ces cultures, en cas de coupure, il convient de se référer aux conditions particulières édictées dans la décision de dérogation notifiée à l'exploitant, le niveau de restriction est à minima celui de l'alerte de printemps.

Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime
Service Départemental de la Communication Interministérielle
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr
Nathalie CHAMPLONG – 05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22
Standard : 05.46.27.43.00 - www.charente-maritime.gouv.fr

L'État en Charente-Maritime

 Suivez l'actualité des services sur @prefet17 

Gestion quantitative de l'eau : Situation des bassins de Charente-Maritime au 22 avril 2019

